

après avoir recueilli une foule de dépositions portant sur tous les aspects de la question et eu l'avantage d'interroger les témoins, les soussignés, et, tout probablement, quelques autres membres de votre Comité, ont jugé qu'ils étaient en mesure de se prononcer sur le bien-fondé des théories soutenues par les administrateurs des deux réseaux. D'autre part, n'étant pas des experts en la matière, ils sont d'avis que le public serait mieux servi et plus satisfait si un tribunal composé de techniciens expérimentés était institué pour étudier impartialement les témoignages rendus et faire rapport de ses constatations. A cette fin, la motion suivante a été proposée le 2 mai 1939:

Que les témoignages rendus devant le Comité soient soumis à un bureau d'ingénieurs et de comptables en vue de chemin de fer, n'ayant aucun intérêt ni dans un réseau ni dans l'autre, afin qu'un tel bureau puisse étudier lesdits témoignages et, particulièrement, leurs aspects pratiques en génie et en comptabilité ferroviaires, et faire tel examen physique qu'il peut juger nécessaire en vue de soumettre un rapport complet au Comité sur le montant des économies que ledit bureau croirait résulter d'un système de gestion unifiée, et dans quelle mesure, s'il y avait lieu, ces économies comporteraient un amoindrissement des services ferroviaires pour le peuple canadien.

Nous regrettons que cette motion ait été rejetée.

Les soussignés sont d'avis que les investigations précitées n'auraient pas nécessairement entraîné de frais considérables parce que, d'abord, les dépositions ont déjà été recueillies et, en second lieu, parce que les enquêtes sur place n'auraient été que rarement nécessaires, les exposés de faits, cartes, plans et autres données indispensables existant déjà et pouvant être consultés au bureau de chaque compagnie. Les soussignés sont aussi d'avis que seul un tel rapport permettrait au peuple canadien de tirer parti avec avantage de tous les renseignements que votre Comité a recueillis.

Les soussignés attachent une grande importance au fait que les administrateurs du Pacifique-Canadien et ceux du National-Canadien ont des opinions diamétralement opposées sur cette question qui aurait dû être envisagée au strict point de vue des économies à réaliser à l'avantage du peuple canadien dans l'exploitation des chemins de fer, question comportant nécessairement le maintien des services indispensables. Ainsi considérée cette question se pose, ou devrait se poser de façon absolument identique pour les deux réseaux. Par conséquent, il faut en conclure que des considérations autres que celles qui sont énumérées ci-dessus ont exercé leur influence.

Ceci dit, les soussignés désirent de plus insister de nouveau sur le fait qu'il importe, tant pour le crédit et la solvabilité du pays que pour le bien de toutes les classes et de toutes les collectivités du Dominion, de trouver sans plus de délai une solution nette et pratique.

CONCLUSION

L'ordre d'institution de votre Comité lui a confié une mission bien définie, à savoir:

s'enquérir et faire rapport sur les meilleurs moyens de soulager le pays de la situation extrêmement grave des chemins de fer ainsi que du fardeau financier qui en résulte.

Pour obéir à cet ordre, il fallait d'abord conduire une enquête complète. Nous nous en sommes acquittés. L'enquête terminée, il nous faut "faire rapport" et ce rapport doit énumérer les "moyens" que votre Comité juge à propos de recommander "pour soulager le pays de la situation extrêmement grave des chemins de fer ainsi que du fardeau financier qui en résulte." Ceux qui le rédigent doivent donc user de leur jugement pour découvrir, à la lumière des témoignages rendus, quels sont les "meilleurs moyens" à suggérer.

D'après les dépositions recueillies, les soussignés n'ont pu découvrir que les remèdes ci-après énumérés.